



ArcelorMittal

Communiqué de presse

ArcelorMittal annonce la fixation du taux d'un programme obligataire de 2.5 milliards de dollars US

Luxembourg, le 3 août 2010 – Hier, ArcelorMittal (« ArcelorMittal » ou l'« Emetteur ») a procédé à la fixation du taux de trois tranches d'obligations libellées en dollars américains, consistant en un montant principal agrégé de 1.000.000 dollars US pour la première tranche, qui portera intérêt au taux de 3.75% et viendra à échéance en 2015, un montant principal agrégé de 1.000.000 dollars US pour la deuxième tranche, qui portera intérêt au taux de 5.25% et viendra à échéance en 2020, et une réouverture de la tranche venant à échéance en 2039 et qui portera intérêt au taux de 7%, pour un montant principal agrégé de 500.000.000 dollars US.

Les obligations portant intérêt au taux de 7% et venant à échéance en 2039 seront consolidées avec les obligations portant intérêt au taux de 7% et venant à échéance en 2039 qui ont été émises le 8 octobre 2009 pour un montant principal agrégé de 1.000.000.000 dollars US, avec lesquelles elles constitueront une seule tranche. Au règlement-livraison de l'offre, un montant principal agrégé de 1.500.000.000 de dollars US d'obligations portant intérêt au taux de 7% et venant à échéance en 2039 émises par l'Emetteur sera en circulation.

Le produit net (avant dépenses) pour la Société, s'élevant à approximativement 2.500.000.000 dollars US, sera utilisé pour le refinancement de l'endettement existant.

Le règlement-livraison de l'offre est prévu le 5 août 2010, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions usuelles.

L'Emetteur a enregistré auprès de la SEC un document d'enregistrement (contenant un prospectus) relatif à l'offre décrite dans le présent communiqué. Avant toute décision d'investissement, vous devez prendre connaissance du prospectus inclus dans ce document d'enregistrement ainsi que des autres documents que l'Emetteur a enregistrés ou déposés auprès de la SEC pour une information plus complète sur l'Emetteur et ces offres. Ces documents sont accessibles gratuitement sur la page IDEA du site Internet de la SEC à l'adresse suivante : www.sec.gov. Par ailleurs, des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus auprès de Banc of America Securities LLC, au numéro gratuit 1-800-294-1322; Citigroup Global Markets Inc., au numéro gratuit 1-877-858-5407; J.P. Morgan Securities Inc., au 1-212-834-4533; ou Morgan Stanley & Co. Incorporated, au numéro gratuit 1-866-718-1649.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières, et aucune valeur mobilière ne sera vendue, dans un quelconque pays où une telle vente, offre ou sollicitation serait interdite avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois de ce pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des informations et déclarations prospectives au sujet d'ArcelorMittal et de ses filiales. Ces informations incluent des projections et des estimations financières ainsi que les hypothèses sous-jacentes à celles-ci, des déclarations relatives à des projets, des objectifs et des anticipations relatives à des opérations, des produits et des services futurs, et des déclarations relatives aux performances futures. Les informations prospectives peuvent être identifiées à travers l'emploi des termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « cibler » ou toute autre expression similaire. Le management d'ArcelorMittal considère que les anticipations reflétées par ces informations prospectives sont raisonnables ; toutefois, l'attention des investisseurs et des porteurs de titres émis par ArcelorMittal est attirée sur le fait que les informations et les déclarations prospectives sont sujettes à plusieurs risques et incertitudes, qui sont eux-mêmes difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle d'ArcelorMittal et qui peuvent entraîner des différences importantes entre les résultats et les développements effectivement réalisés et les résultats et les développements mentionnés, suggérés ou anticipés dans ces déclarations et informations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux qui sont présentés et discutés dans les documents qui ont été ou seront déposés et enregistrés par ArcelorMittal auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis d'Amérique (la « SEC »), en ce compris notamment le Rapport Annuel inclut dans le Document 20-F d'ArcelorMittal relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistré auprès de la SEC. ArcelorMittal n'est soumis à aucune obligation de publier des mises à jour de ces informations prospectives, que ce soit en raison d'informations nouvelles, d'événements récents ou pour toute autre raison.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des valeurs mobilières ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. L'émission ou la souscription des valeurs mobilières peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. ArcelorMittal n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation de ces restrictions par une quelconque personne.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat membre »), aucune action n'a été ni ne sera entreprise à l'effet de faire une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

(a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;

(b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans leurs derniers comptes sociaux ou consolidés annuels ; ou

(c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ArcelorMittal d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, la notion d'« offre au public » de valeurs mobilières dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus, et les termes « Directive Prospectus » signifient la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation et n'a pour objet d'inciter à se livrer à des activités d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (le « FSMA »). En tant qu'invitation à se livrer à des activités d'investissement, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du

Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005 (tel que modifié) du Royaume-Uni (le « Financial Promotion Order ») ; (iii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, etc.) et à l'article 43(2) du Financial Promotion Order ; et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 21 du FSMA (les personnes visées ci-dessus étant ci-après définies comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Toute invitation ou incitation à se livrer à des activités d'investissement contenues dans le présent communiqué n'est destinée qu'aux Personnes Habilitées et ne peut être effectuée qu'auprès des Personnes Habilitées.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec des entreprises dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. L'entreprise est un acteur de premier plan dans le domaine de la technologie et de la R&D et dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel réparti dans plus de 20 pays sur quatre continents lui permet d'être présente sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le Développement durable, la Qualité et le Leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles elle opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement et des ressources finies. L'entreprise est consciente de ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique : ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur pour mettre au point des processus de production sidérurgique en rupture et se consacre activement à la recherche et au développement de produits en acier qui contribuent à lutter contre le changement climatique.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2009 font ressortir un chiffre d'affaires combiné de 65,1 milliards de dollars US, pour une production de 73,2 millions de tonnes d'acier brut, soit environ 8 pour cent de la production mondiale d'acier.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées aux marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Bruxelles (MT), Luxembourg (MT) et aux bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.arcelormittal.com.

ArcelorMittal – Relations Investisseurs			
Europe	+352 4792 2652		
Amériques	+1 312 899 3569		
Investisseurs individuels	+352 4792 2434		
SRI	+44 203 214 2854		
Obligataires / Entités de crédit	+33 171 92 10 26		
Contact information ArcelorMittal Corporate Communications			
E-mail: press@arcelormittal.com			
Téléphone : +352 4792 5000			
ArcelorMittal Corporate Communications			
Giles Read (Directeur des Relations Média)	+44 20 3214 2845	Espagne	
Arne Langner	+352 4792 3120	Ignacio Agreda	+34 94 489 4162
Jean Lasar	+352 4792 2359	Gerardo Alonso Suárez:	+34 985 12 61 53
Lynn Robbroeckx	+352 4792 3193		
ArcelorMittal (Amériques)		Inde	
Bill Steers	+1 312 899 3817	Mandakini Sud	+91 11 467 594 00
		Sevashree Mohapatra	+91 11 467 594 72
Royaume-Uni			
Maitland Consultancy:			
Rebecca Mitchell / Martin Leeburn	+ 44 20 7379 5151		
France			
Image 7			
Tiphaine Hecketsweiler / Grégoire Lucas	+33 1 5370 7470		